



C. PCT 1698

. .

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments aux membres et aux observateurs du Groupe de travail du PCT et, se référant à la dix-neuvième session de ce dernier, a l'honneur de les informer qu'une demande d'inscription d'un point supplémentaire au projet d'ordre du jour a été reçue le 29 décembre 2025 dans une communication adressée au Secrétariat, jointe à la présente. Le point de l'ordre du jour, intitulé "Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés" a par conséquent été ajouté dans le projet d'ordre du jour révisé (PCT/WG/19/1 Prov.2). *DT*

Le 8 janvier 2026

Original : anglais



*Permanent Mission of Brazil to the World Trade Organization
and other Economic Organizations in Geneva*

Reçu par OMPI

Nº. 76125

29 DEC. 2025

Received by WIPO

La Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations économiques à Genève présente ses compliments à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et a l'honneur de faire référence à la dix-neuvième session du Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui se tiendra à Genève du 2 au 6 février 2026.

2. Conformément au paragraphe 4 de l'article 5 des Règles générales de procédure de l'OMPI, la Mission permanente du Brésil demande respectueusement l'inscription d'un point de l'ordre du jour relatif au Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Au titre du point de l'ordre du jour demandé, le Groupe de travail examinerait "la nécessité de modifier le règlement d'exécution du PCT et/ou les instructions administratives y relatives afin de permettre aux déposants qui déposent une demande internationale selon le PCT désignant un État contractant du PCT qui, en vertu de sa législation nationale applicable, exige la divulgation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, de remplir toutes les formalités liées à cette exigence de divulgation soit au moment du dépôt de la demande internationale, avec effet pour tous ces États contractants, soit ultérieurement, lors de l'ouverture de la phase nationale devant un office de l'un quelconque de ces États contractants".

La Mission permanente du Brésil saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle l'assurance de sa haute considération.

Genève, le 26 décembre 2025

À l'attention du
Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Genève

